

Info



Info GAPP N° 52 - Avril 2013

Lettre d'information du Groupement Genevois des Associations de parents d'élèves de l'enseignement primaire

Les enfants à besoins éducatifs spécifiques

Le 1er janvier 2010, la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) est entrée en vigueur dans le canton de Genève. Cette loi précise le cadre de l'intégration des élèves concernés dans l'enseignement ordinaire. La LIJBEP et son règlement ont été élaborés à partir du principe d'école inclusive développé par l'UNESCO.

L'UNESCO définit l'inclusion comme une réponse positive à la diversité des élèves. Les différences entre individus ne sont pas considérées comme problématiques, mais comme des opportunités d'enrichir l'apprentissage.

Cette perspective qui "place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques", conduit à un changement très important qui suppose l'accueil de

tous les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire. Fondé sur le principe du droit de tous à l'éducation et sur la valorisation de la différenciation des pratiques pédagogiques, ce modèle permet de tenir compte de la diversité des élèves.

A Genève, cette volonté de promouvoir l'école inclusive a abouti à l'entrée en vigueur de la loi, l'Etat affirmant ainsi son soutien aux initiatives permettant au plus grand nombre d'élèves d'accéder à l'enseignement ordinaire.

Pratiquement cela a permis le développement de nouveaux concepts de prise en charge et a ouvert la discussion notamment sur les enfants ayant des troubles d'apprentissages comme les enfants «DYS», à haut potentiel, ayant des troubles de l'attention, etc.

Mais aussi pour tous les enfants en âge d'aller à l'école, quelles que soient leurs difficultés.

Que fait le GAPP?

De nombreux parents viennent chercher conseil auprès du GAPP, d'autres s'adressent aux enseignants/ es de leurs enfants ou à leur pédiatre. D'autres tâtonnent pendant des mois avant de trouver un interlocuteur adapté. Il reste difficile de trouver un «lieu» qui centralise l'information.

Le comité du GAPP s'est donc saisi de ce dossier, notamment en invitant des parents à venir nous parler de leur parcours.

Ces échanges ont dévoilé beaucoup de souffrance, de solitude et de courage.

Suite à ces rencontres, le comité a décidé de mener diverses actions:

- opérer un rapprochement des associations qui oeuvrent pour les différentes difficultés rencontrées,
- informer les parents du GAPP lors d'une assemblée des délégués,
- créer plusieurs pages «information & conseils» sur le site internet du GAPP,

- porter la parole des parents auprès des instances concernées,
- militer pour que les enseignants soient mieux outillés lors de leur formation afin de mieux répondre aux besoins de ces enfants,
- documenter le GAPP sur ce qui se fait «ailleurs» afin de le diffuser à Genève.

Le comité encourage les parents à avoir confiance dans les institutions qui prennent en charge leurs enfants et à s'informer; ces troubles se rencontrent dans toutes les familles sans distinction de niveau culturel ou socioprofessionnel.

D'ici quelques semaines, une nouvelle rubrique de conseils pour les parents s'ouvrira sur le site internet du GAPP.

Pour tous ces troubles, il est primordial d'agir rapidement durant la scolarité pour éviter que les écarts ne se creusent et que les enfants perdent l'estime d'eux-même.

Les enfants à haut potentiel intellectuel

On les appelle surdoués, enfants intellectuellement précoces (EIP), doués ou à haut potentiel intellectuel (HP ou HPI).

Ce sont des enfants issus de tous les milieux socio-professionnels, autant des filles que des garçons : environ 3 à 5 % de la population est concernée, soit environ un enfant par classe.

Malgré leur potentiel, 30% d'entre eux sont en échec scolaire et 50% rencontrent des difficultés durant leur scolarité.

Certains signaux d'alerte, assez comparables à tous les niveaux de la scolarité permettent de repérer un enfant HP.

Il n'existe pas de profil type d'enfant à haut potentiel mais ces enfants présentent souvent certaines caractéristiques.

En voici quatre parmi la liste que vous trouverez sur notre site internet:

- Ils sont très souvent «hypersensibles» tant sur le plan émotionnel (peur de l'échec, angoisse devant des situations conflictuelles) que sur le plan physique (pulls en laine qui piquent, étiquettes qui grattent, etc).
- Ils veulent généralement tout savoir dans le moindre détail.
- Ils présentent souvent des difficultés relationnelles hors du cadre familial, notamment à l'école.
- Ils posent des questions étonnantes car souvent en décalage avec leur âge.

Une association l'« ASEP» regroupe des familles ayant des enfants concernés: www.asep-suisse.org

Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité

Le Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) est une affection neurobiologique du cerveau pouvant produire des difficultés d'attention, de l'hyperactivité et de l'impulsivité.

Nous avons tous, de temps à autre, des difficultés à rester immobile, à nous concentrer ou à contrôler un comportement impulsif. Toutefois, chez la personne présentant un TDAH, les symptômes sont si persistants et envahissants qu'ils perturbent la vie

quotidienne à l'école, au travail et lors des interactions avec les amis et la famille.

Les troubles du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité concernent au moins 4% des enfants et adolescents en âge de scolarité.

Il existe de nombreuses manifestations de ce trouble, nous vous invitons à visiter le site de l'APEDAH pour en savoir plus et comme pour tous les troubles, ne restez pas seuls, parlez-en autour de vous:

www.aspedah.ch

Dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc...

Sous le terme souvent usité de troubles DYS, on trouve en fait plusieurs troubles qui sont: la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, la dyspraxie, la dysphasie.

Les enfants qui en souffrent sont issus de tous les milieux socio-professionnels ou culturels, entre 5 et 10% de la population est concernée, soit plus d'un enfant par classe.

Ces enfants sont :

- Des enfants comme les autres, normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels (surdité ou vue) et de troubles majeurs de la personnalité.
- Des enfants qui présentent un trouble du langage écrit caractérisé par une difficulté persistante d'apprentissage de la lecture (dyslexie) et de l'orthographe (dysorthographe).

- Des enfants qui peinent à acquérir des compétences dans les domaines de la logique, de la construction des nombres, des opérations sur ces nombres, de difficultés de structuration du raisonnement et de l'utilisation des outils logiques et mathématiques. (dyscalculie).

- Des enfants qui souffrent de troubles de la planification motrice, de difficultés à coordonner les gestes, de troubles de l'anticipation (dyspraxie).

Plusieurs associations s'adressent aux parents d'enfants souffrant d'un trouble DYS. Elles offrent des définitions plus complètes de chacun des troubles:

www.adsr.ch, www.dyspraquoi.ch

www.dysphasie.ch



Le **Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire** (GAPP) est l'association faitière des associations de parents (APE). Il regroupe 59 associations sur les 79 existantes.

InfoGAPP, bulletin électronique diffusé par mail à ses membres, paraît quatre à cinq fois par an, grâce aux cotisations des APE et à une subvention de l'Etat de Genève .

Coordination: Rue de St-Jean 12 - 1203 Genève, Case postale 708 - 1211 Genève 13 / 022 344 22 55

Mail: gapp@gapp.ch

www.gapp.ch.

CCP 12-11099-1